

## PROCES-VERBAL

### de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye

**Surpierre – 17 novembre 2021**

---

Présidence :	M. Nicolas Kilchoer
Commune excusée :	néant
Commune absente :	néant
Nombre total de voix :	68
Nombre de voix distribuées :	68 (majorité 35 voix)
Scrutateurs :	M. Philippe Cotting
Secrétariat :	M. Christophe Wyssbrod / Mme Sylvia Florimonte

---

M. le Président ouvre l'assemblée à 19h30 à la grande salle de la Commune de Surpierre. Il salue tout particulièrement les membres du comité, les délégués, les députés présents et la presse régionale pour cette assemblée.

M. Nicolas Kilchoer excuse les absences de Madame Valérie Piller Carrard, conseillère nationale, Mmes Violaine Cotting, Rose-Marie Rodriguez, Nadia Savary, Anne Meyer Loetscher, députées, MM. Eric Collomb et Jean-Daniel Chardonnens députés, M. Thierry Roulin, président du conseil général d'Estavayer, Mme Dominique Regueiro, membre du comité et conseillère communale à Sévaz, M. Gérard Brodard, membre de la commission financière et syndic de Lully ainsi que Mme Christina Darcey, membre du comité et conseillère communale de Cheyres-Châbles.

La convocation ainsi que l'ordre du jour ne donnent lieu à aucune remarque particulière si bien qu'il sera procédé tel que prévu dans la convocation du 18 octobre 2021. Conformément aux statuts de l'Association, la convocation a également été publiée dans la Feuille officielle du canton de Fribourg.

#### **1. Accueil et appel des communes**

M. le Président constate que sur les 68 voix que comptent l'Association, 68 sont distribuées. L'Assemblée peut ainsi valablement délibérer.

## **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 26 mai 2021.**

**Vote : le procès-verbal du 26 mai 2021 ne donne lieu à aucune remarque ; il est, par conséquent, approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.**

## **3. Election à la vice-présidence de l'Association en remplacement de M.Claude-Alain Gaillet, représentant de la commune siège d'Estavayer.**

Pour des raisons personnelles, M. Claude-Alain Gaillet a malheureusement dû renoncer à son mandat. Pour son remplacement, M. le Président demande s'il y a des candidatures au sein de l'Assemblée. M. Samuel Ménétreay prend la parole au nom de la commune d'Estavayer et présente la candidature de Mme Marlis Schwarzentrub.

Aucune autre candidature n'est présentée, Mme Marlis Schwarzentrub est élue à l'unanimité sous les applaudissements de l'assemblée.

## **4. Renforcement du travail social en milieu scolaire dans la Broye : présentation du concept par Monsieur Frédéric Gander, inspecteur scolaire**

M. le Président donne la parole à M. Frédéric Gander, inspecteur scolaire, pour les explications relatives.

Il présente le projet en évoquant qu'à la suite de la période que nous venons de vivre entre autres, les problématiques/difficultés que rencontrent les enfants, liées notamment à trois grandes thématiques (réussite, communication et relations humaines) et les pressions en découlent, préoccupent l'ensemble des directions d'écoles primaires et secondaires.

Les familles sont souvent démunies face à ces dernières et c'est aussi une complexité avec laquelle les enseignants et les directions doivent vivre au quotidien.

Il rajoute que des mesures internes au niveau cantonal peuvent être détachées occasionnellement pour des situations temporaires, mais avec toute la complexité que cela engendre (transports à charge des communes etc...).

Au niveau du canton, ce projet est en cours, mais la situation actuelle au sein de nos écoles reste très préoccupante. Dès lors, il demande que les communes adhèrent à cette mesure anticipatoire par la mise en œuvre de ce renforcement en 2022 et acceptent le montant mis au budget de CHF 200'000.00

### **Résumé en quelques chiffres et notamment en nombre d'EPT :**

#### **Situation actuelle**

#### **Cycle d'orientation de la Broye**

0.58 EPT TSS réparti entre les 3 CO

0.4 EPT de médiation scolaire.

## **Pour l'ensemble des cercles primaires du canton de Fribourg**

0 EPT TSS

1.2 EPT en médiation scolaire.

## **Pour l'ensemble des cycles d'orientation du canton de Fribourg**

13.75 EPT de TSS dont 5.5 financés entièrement par les communes et les 8.25 restant sont financés 50/50 entre le canton et les communes.

## **Objectifs cantonaux pour les 3-4 prochaines années**

1 EPT pour 750 élèves soit un total de 53 EPT

## **Vision du Grand Conseil pour 2022-2024**

15 EPT / année

## **Objectifs de l'Association des communes de cycle d'orientation de la Broye à court terme**

1 EPT pour 2000 élèves répartis comme suit :

0.65 EPT pour 1230 élèves rattachés au CO de Cugy

0.75 EPT pour 1400 élèves rattachés au CO de Domdidier

0.9 EPT pour 1830 élèves rattachés au CO d'Estavayer-le-Lac

## **Bénéficiaires de ces mesures**

Soutien de proximité pour tous les élèves de la 1H à la 11H

## **Rattachement**

A l'Association des communes de cycle d'orientation de la Broye afin que toutes les communes du bassin du CO puissent en bénéficier de manière équitable.

## **Conditions d'engagement**

Selon l'organisation future à définir, l'engagement serait fait par l'Association avec délégation des compétences aux directions des trois cycles d'orientation selon le cahier des charges déjà mis en place par le canton.

## **Coordination**

Inspecteurs scolaires (directions des CO et EP)

Le coût à budgétiser pour 2022 est de Fr. 200'000.00. Il correspond à 100% du 1.7 EPT supplémentaire qui n'est pas encore pris en charge par le Canton.

M. le Président rajoute que ce projet a clairement évolué depuis le mois de juin au vu de la pression mise par le Grand Conseil. Dès lors, ce coût est à nuancer pour deux raisons. D'une part nous parlons de l'année civile et il ne sera pas possible d'aboutir à des engagements au 1<sup>er</sup> janvier 2022. D'autre part, il y a une forte probabilité de prise en charge d'une partie de ce taux par l'Etat ce qui par conséquent diminuera le coût à charge des communes.

Cette présentation ne suscite aucune remarque ni question, le montant sera voté au point du budget.

## **5. Budget 2021**

### **5.1 Présentation**

M. Nicolas Kilchoer rappelle que le budget 2022, accompagné du rapport de l'administrateur et de l'organe de révision, ont été envoyés à chaque commune. Il cède la parole à M. Christophe Wyssbrod qui présente un tableau récapitulatif auquel il apporte quelques commentaires :

#### **1) Charges du personnel**

L'administrateur explique que le total des traitements et allocations courantes du personnel enseignant émane des prévisions liées qui ont été communiquées par le Service des ressources de la DICS et qui tiennent compte, sur une année complète, de la répartition des élèves et des classes sur les trois CO qui compose désormais notre Association.

Ce poste budgétaire contient également la charge de Fr. 1'347'000.00 relative au financement de la révision du plan de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (CPPEF) selon le courrier que l'Administration des finances a transmis à chaque commune le 22 septembre dernier. Il précise que, conformément à la décision prise lors du bouclage des comptes 2020, cet élément extraordinaire sera financé à hauteur de Fr. 500'000.00 par un prélèvement sur le compte capital, le solde de Fr. 847'000.00 étant facturé. A ce propos et sachant que cette charge a été provisionnée par certaines communes, elle a été mise en évidence dans le tableau de répartition.

L'administrateur a également pris en considération le montant de Fr. 200'000.00 selon le concept de renforcement du travail social présenté par M. Frédéric Gander.

A propos du personnel de support, le budget tient compte, sur une année complète, des ressources humaines nécessaires dans les différents secteurs administratifs et techniques du CO de Cugy. D'autre part, contraintes de redéfinir l'organisation de l'informatique dans nos différentes écoles, les choix sur lesquels nous nous orientons, notamment par une gestion externalisée de plusieurs processus qui incombent à notre Association, devraient nous permettre de réaliser des économies substantielles dès 2022.

Il en résulte un total des charges du personnel estimé à Fr. 18'992'000.00 soit en augmentation de Fr. 2'322'000.00, 13.9 % par rapport au budget de l'année précédente.

#### **2) Charges de gestion des élèves**

D'une manière générale, les variations sont expliquées par une nouvelle répartition des coûts en lien avec l'ouverture d'un troisième site, particulièrement ce qui concerne les subventions des repas pris au réfectoire.

M. Christophe Wyssbrod met également en exergue les économies de Fr. 137'000.00 (20 %) réalisées dans les frais de transports des élèves alors que, parallèlement, chaque élève dispose d'un abonnement annuel valable dans toute la Broye. Il en profite pour relater que les retours sont extrêmement positifs que ce soit du point de vue des élèves, des parents et des enseignants.

Par conséquent et malgré le déploiement sur trois sites, les charges de gestion des élèves devraient se situer à un niveau inférieur de près de 4 % par rapport aux prévisions de l'exercice précédent.

### **3) Charges des immeubles**

Il est à ce stade encore difficile de cerner très précisément quelles seront les charges en énergie au CO de Cugy. Toutefois, elles ont été estimées sur la base des volumes tout en prenant en considération la production solaire et l'excellente isolation qui équipe cette nouvelle école.

D'autre part, vu la diminution du nombre d'élèves qui mangent à midi au CO de Domdidier, les repas sont dorénavant servis dans les locaux du CO et non plus à la buvette de la salle communale. Cet élément explique la réduction des frais de location et la stabilité dans les charges globales d'immeubles qui devraient se maintenir aux alentours des 1 million de francs.

### **4) Charges administratives et financières**

D'une manière générale, le Comité s'efforce de tenir les charges qui ne sont pas liées et pour lesquelles nos actions ont un effet direct. A ce propos, la remise sur le marché des prestations pour les photocopieuses (un contrat pour l'ensemble de nos CO) devrait permettre de réduire les coûts globaux malgré le fonctionnement sur trois écoles.

### **5) Produits**

Ce poste est principalement constitué de la part de l'Etat aux salaires des enseignants à hauteur de 50 %. Selon les nouvelles normes MCH2, seul le montant net est porté à notre charge. Au niveau des revenus locatifs, ils tiennent compte de la location des services PPLS du CO de Cugy sachant que cette prise en charge sera rediscutée l'année prochaine.

Ces deux postes totalisent la somme de Fr. 7'946'000.00 en augmentation de 4.8 % par rapport au budget de l'année en cours.

### **6) Récapitulation**

Après déduction de la participation conventionnée de la commune de Courtepin de Fr. 204'000.00, il en résulte un montant de Fr. 12'705'000.00 qui sera facturé aux communes membres soit une augmentation de Fr. 1'456'000.00 ou 12.9 % par rapport au budget 2021 (et ceci après prélèvement de Fr. 500'000.00 au capital).

L'administrateur précise que sur une augmentation de 12.9 % de la facturation aux communes, 3.6 % correspond aux conséquences structurelles de l'ouverture du CO de Cugy, 1.8 % à la prise en charge des ressources allouées au travail social dans les écoles de la Broye et 7.5 % au financement de la révision du plan de la CPPEF.

### **7) Budget selon MCH2**

Le budget selon MCH2 tient compte des éléments précédemment détaillés et attribués à leur fonction selon les nouvelles normes comptables. Il met notamment en évidence l'excédent à la charge des communes qui sera facturé selon la clé de répartition après déduction du montant de Fr. 500'000.00 prélevé au capital.

## **8) Investissement en lien avec la construction du CO à Cugy**

A propos de l'investissement du CO de Cugy, conformément à la communication du 22 septembre 2021 et le tableau de répartition qui l'accompagnait, la facture des charges financières sera envoyée aux communes à l'issue du bouclage final qui devrait intervenir durant le premier semestre 2022.

## **9) Calcul de la clé de répartition intercommunale**

Les frais d'exploitation sont répartis, entre les communes, selon la clé de répartition adoptée par l'assemblée extraordinaire des délégués du 28 juin 2012 à Châbles, soit 55 % au prorata de la population légale et 45 % au prorata de la population légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

La part à charge de chaque commune est mentionnée à l'annexe « calcul de la clé de répartition intercommunale ». Comme expliqué précédemment, pour faciliter la comptabilisation des coûts liés à la révision du plan CPPEF et ceci particulièrement pour les communes qui ont créé une provision, cet élément a été mis en exergue.

## **5.2 Préavis de la commission financière**

M. Nicolas Kilchoer cède la parole à M. Fabrice Currat qui donne lecture du rapport de la commission financière.

Il relate que les documents ont été transmis dans les délais et que lors d'une séance spécifique, l'administrateur s'est mis à disposition pour apporter les précisions souhaitées.

Il constate une augmentation du budget, notamment due à l'exploitation d'un 3<sup>e</sup> site ainsi qu'au financement de la révision du plan de prévoyance de la CPPEF.

Il rajoute que la provision de Fr. 500'000.00 permet néanmoins d'amortir les lourdes charges de cette année.

En tant que membre de la commission financière il tient à relever que la charge de Fr. 200'000.00 visant à renforcer le TSS en milieu scolaire de la Broye relève tout de même à terme d'une charge liée découlant d'une base légale cantonale.

Pour conclure, au nom de la commission financière, il propose d'accepter le budget 2022 tel que présenté.

## **5.3 Approbation**

**Vote : Le budget 2022, tel que présenté par l'administrateur, qui inclut le montant de Fr. 200'00.00 pour le renforcement des TSS, est accepté à l'unanimité.**

## **6. Divers**

M. Jean-Luc Clément, syndic de la commune de Montagny, constate avec inquiétude que les charges liées prennent l'ascenseur. Il se demande de quelle manière les communes vont s'en sortir si cette augmentation reste linéaire et se dit surpris que ceci ne suscite pas plus de questions et soit accepté avec tant de facilité.

M. Le Président relève que, d'une manière générale, les charges du CO sont très stables et que ce budget 2022 tient compte de charges exceptionnelles. Il précise cependant qu'il faut tenir compte de la croissance de notre population avec les besoins en infrastructures qui en découlent car il s'agit là aussi d'un service à la population locale.

M. Nicolas Savoy syndic de Gletterens, tient à rappeler que le montant nécessaire au financement de la révision de la CPPEF a tout simplement été approuvé par le peuple et que les communes n'ont aucun moyen de s'y opposer.

M. Cédric Losey, Syndic de Prévondavaux demande ce qu'il en est au niveau de l'arrêt de bus de Cugy. Aux heures de pointes l'état de la situation est préoccupant et ne peut pas perdurer.

M. Bernard Grandgirard, syndic de Cugy, souhaiterait bien entendu avoir un arrêt de bus finalisé, mais ceci ne va malheureusement pas aussi vite que prévu. Actuellement le dossier est au sein de la DAEC qui doit rendre sa décision suite au recours d'un opposant. La décision ne tombera probablement pas avant le mois de janvier 2022 et sera ensuite soumise aux voies de recours (TC puis éventuelle TF). S'il n'y a aucun recours, il pourrait être possible de construire cet arrêt d'ici le milieu de l'année 2022, soit pour la prochaine rentrée scolaire. En cas de nouveau recours, M. Bernard Grandgirard ne se prononce pas pour la suite mais il est clair que c'est une problématique que la commune souhaiterait pouvoir solutionner. Il relève que l'Association et le CO de Cugy vont accentuer la pression sur les services cantonaux au vu du degré d'urgence.

M. Serge Carrard, Syndic de Châtillon, souhaite remercier le comité du CO d'avoir réorganiser les transports scolaires et d'avoir participé activement au développement de lignes publiques. Il est très satisfait des décisions prises.

M. Jean-Philippe Wyssa, Syndic de Surpierre a le plaisir d'inviter l'assemblée pour l'apéritif sympathiquement offert par la commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt l'assemblée à 20h25 en remerciant les participants.

Christophe Wyssbrod  
secrétaire

Nicolas Kilchoer  
président